

Objectif

Pour une véritable inclusion des personnes
d'origine haïtienne à la vie montréalaise

Mémoire présenté dans le cadre des audiences
publiques sur la proposition de Charte
montréalaise des droits et responsabilités

Objectif 2010

Avril 2004

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION.....	3
QUELQUES REPÈRES.....	4
HISTORIQUE	4
POPULATION.....	4
MODIFICATIONS PROPOSÉES	5
SECTION PRÉAMBULE.....	5
SECTION PRINCIPES ET VALEURS.....	5
SECTION DROITS, RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS.....	6
SECTION VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.....	6
SECTION VIE CULTURELLE	7

Présentation

Objectif 2010 est un espace de concertation et d'action des citoyennes et des citoyens d'origine haïtienne qui a pour but de travailler à l'amélioration de la qualité de vie des individus et des familles d'origine haïtienne vivant dans la région métropolitaine, en particulier à Montréal. Pour y parvenir, nous encourageons la pleine participation de toutes et de tous à toutes les sphères d'activités (économique, communautaire, social, politique et culturel) dans la société. Notre action est fondée sur les valeurs d'équité et de justice sociale.

Nous encourageons et nous soutenons toutes les initiatives dont l'objectif est de permettre aux membres de notre communauté de vivre leur pleine citoyenneté que ce soit à l'échelle locale, régionale ou nationale.

La réorganisation municipale en œuvre dans la région de Montréal a amené plusieurs changements qui auront des impacts voire des conséquences sur la vie de chaque personne et famille d'origine haïtienne vivant à Montréal. Cette volonté exprimée par l'administration municipale, à travers la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités, de faire de Montréal une ville inclusive et solidaire, nous apparaît remplie de promesses. Objectif 2010 adhère à cette démarche visant à faire l'inventaire de l'ensemble des rapports que les Montréalais et Montréalaises entretiennent avec leur ville.

Pour mieux saisir la portée de notre intervention à travers les différentes préoccupations de la communauté haïtienne, nous allons dans les lignes suivantes vous dresser un bref portrait de la communauté haïtienne.

Quelques repères

Historique

L'histoire de l'immigration haïtienne à Montréal remonte déjà à plusieurs décennies. Toutefois, elle a vraiment pris son envol à la fin des années soixante, marquant l'arrivée des premières grandes vagues d'immigrants d'origine haïtienne.

Population

Selon le dernier recensement, on estimait le nombre de personnes d'origine haïtienne vivant au Québec à 100 000. Près de 80% vivent dans la région de Montréal. On retrouve une forte présence de la communauté haïtienne dans les quartiers et arrondissements suivants :

- Montréal-Nord (15% de la population de cet arrondissement),
- Saint-Léonard(7% d'origine haïtienne),
- Rivière-des-Prairies(17% des résidents),
- Saint-Michel(22% d'origine haïtienne).

On retrouve aussi une bonne proportion de personnes d'origine haïtienne dans les quartiers ou arrondissements suivants : Ahuntsic, Anjou, Parc Extension, Rosemont, Pointe-aux Trembles et Saint-Laurent.

Peu importe qu'ils soient dans l'est ou dans le west island, nous aspirons toutes et tous à vivre dans une ville où les valeurs d'inclusion et de justice sociale sont présentes.

Modifications proposées

Section Préambule

1- À l'ère de la globalisation et de la mondialisation des marchés, l'un des grands défis actuels de Montréal et des années à venir sera de préserver le caractère accueillant de la métropole pour l'ensemble des personnes qui ont, à un moment donné de leur existence, choisi Montréal comme terre d'accueil. Donc, la vigilance et les efforts déployés en vue de combattre toutes les formes de discrimination ne doivent pas être sous-estimés ou relégués en second plan.

Ainsi, il nous paraît amalgamer la problématique de la discrimination raciale en l'associant avec le développement durable tel que présenté à la sixième rubrique *Attendu que*.

2- Pour ce qui est de la neuvième et de la dixième rubrique *Attendu que*, nous aurions souhaité lire *Attendu que la Ville de Montréal s'engage* au lieu de *Attendu que la Ville de Montréal souhaite*.

3- Parler de Montréal, c'est parler de l'histoire de ces hommes et femmes venus de partout qui, au fil des ans, ont façonné cette ville à leur manière. Rêver Montréal, c'est rappeler le caractère unique de la diversité montréalaise.

Ainsi, nous proposons l'ajout d'une nouvelle rubrique *Attendu que*

Attendu que Montréal est une ville cosmopolite de la part la diversité ethnoculturelle de la population qui l'habite

Section Principes et valeurs

Article 2

Ici, nous proposons une petite modification dans la formulation afin de ne pas banaliser aucune forme de discrimination

La dignité de l'être humain ne peut être sauvegardé sans que ne soient constamment combattues toutes les formes de discrimination notamment le racisme, la xénophobie, le sexisme, l'homophobie, la pauvreté et l'exclusion sociale.

Article 3

Nous proposons l'ajout de l'adjectif **cosmopolite** à côté des autres adjectifs *démocratique, solidaire et inclusive*.

Section Droits, Responsabilités et Engagements

Article 13

En proposant une Charte montréalaise des droits et responsabilités, l'administration municipale a fait preuve d'audace. Il faudra qu'elle fasse preuve de courage. Courage pour constater, nommer et agir. Nous proposons donc à la Ville d'avoir le courage à l'alinéa g de d'inscrire ce qui suit :

g) à combattre toutes les formes de discrimination notamment le racisme, la xénophobie, le sexisme, l'homophobie, la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'ensemble des secteurs relevant des compétences municipales particulièrement la sécurité et le logement.

Tout comme nous vous proposons d'avoir le courage de modifier l'alinéa h par ce qui suit :

h) à s'assurer lors du renouvellement du personnel de la ville et ses composantes un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise;

i) s'engage à mettre en place les mécanismes d'imputabilité liés à cette fin.

Section Vie économique et sociale

Article 15

En matière de droits sociaux, il va sans dire qu'il y a tout un segment de la population montréalaise qui est souvent victime de discrimination particulièrement en matière de logement. Les personnes d'origine immigrante mais particulièrement les minorités visibles. Selon nous, l'alinéa c de l'article 15 aurait dû se lire comme suit :

c) à considérer, dans la mise en œuvre des droits relatifs au logement et à un abri, les besoins particuliers des populations vulnérables et des groupes discriminés notamment ceux des minorités visibles, des familles, des personnes âgées et de celles atteintes d'un handicap physique ou mental;

Section Vie culturelle

Article 17

Les ressources culturelles de la métropole ne sont pas accessibles à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais pour différentes raisons. Barrières linguistiques, pauvreté, analphabétisme, handicap physique ou autres. En attendant un réel financement de la culture à Montréal, nous pensons qu'il y a quand même certains efforts qui peuvent être faits notamment en adaptant certaines ressources à des clientèles spécifiques.

Nous proposons de modifier l'alinéa b à l'article 17 comme suit :

b) à garder accessibles, tant au plan géographique qu'économique, des lieux de promotion et de diffusion de la culture et de l'art et à maintenir les possibilités de fréquentation de tels lieux notamment en adaptant les ressources à la clientèle des arrondissements desservis et en mettant en place des mesures d'accommodement raisonnable visant à favoriser une plus grande participation des Montréalaises et Montréalais aux activités culturelles offertes par la ville;

c) à promouvoir le développement et la multiplicité des pratiques culturelles sur son territoire notamment en assurant une plus grande équité au niveau du soutien accordé aux organismes culturels, aux artistes issus des communautés culturelles et aux manifestations culturelles des différentes communautés ethnoculturelles montréalaises.

À côté de certaines préoccupations qu'ont toutes les Montréalaises et les Montréalais pour ce qui est de leur avenir dans leur nouvelle ville (services municipaux, taxes, etc.), les Montréalaises et Montréalais d'origine haïtienne s'attendent à plus de justice sociale, plus d'équité et plus d'ouverture. Ces attentes ont été maintes fois exprimées à diverses tribunes.

Objectif 2010 estime important que la nouvelle administration municipale ait une attention particulière pour les « populations sensibles » dont les personnes issues des minorités visibles désavantagées sur le point de l'emploi et souvent cibles de discrimination. En ce sens, la Charte montréalaise des droits et responsabilités est un pas dans la bonne direction qui nécessite un engagement ferme autour des valeurs de justice sociale, d'inclusion et de solidarité.